

Le Fonds Mondial de solidarité numérique
Intervention de Pierre-Alain Muet
lors de l'Audition par la Commission « Industrie, Recherche, Energie » du Parlement Européen,
le 6 octobre 2005

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les députés,

Je remercie le Parlement Européen et la présidente Catherine Trautman pour l'organisation de cette audition destinée à préparer le sommet de Tunis. En novembre 2005, au sommet de Tunis sur la société de l'information, la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement reconnaîtra officiellement le Fonds Mondial de solidarité numérique. Ce sera l'aboutissement d'un long processus et d'un long combat entamé bien avant la première phase du sommet à Genève.

Dans son message à l'inauguration du Fonds à Genève en mars 2005, Kofi Annan soulignait les trois principales caractéristiques du Fonds de Solidarité numérique :

- un projet concret pour atteindre les objectifs de la déclaration du millénaire
- un mode de financement innovant du développement,
- un partenariat original incluant les collectivités locales.

La déclaration du millénaire rappelle en effet que l'information, l'éducation et l'accès aux connaissances sont des outils fondamentaux pour lutter contre l'ignorance et la pauvreté et que les technologies de l'information jouent un rôle décisif dans l'éducation et l'accès aux connaissances.

Pourtant la fracture numérique continue à se creuser et 80 % des êtres humains n'ont pas accès aux connaissances créées par l'humanité alors même que les technologies qui permettraient cet accès ont fait des progrès considérables au cours de la dernière décennie.

Le fonds de solidarité numérique est né de cette constatation. Il est né aussi de l'idée que la solidarité pouvait s'exprimer très simplement par la volonté de chaque acteur, états, villes, citoyens, entreprises de participer, volontairement à cette, solidarité

Ce fonds est l'aboutissement d'un long combat porté notamment par le Président Abdoulaye Wade, président du Sénégal et vice président du NEPAD. A Lyon lors du sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, qui s'est tenu quelques jours avant le sommet des chefs d'état et de gouvernement, les villes et les pouvoirs locaux des 5 continents ont adopté une déclaration soutenant la proposition présentée par le président Wade d'un fonds de solidarité numérique qui serait abondé de façon volontaire par les différents acteurs (entreprises, états, villes, citoyens)

Au sommet de chefs d'état de Genève, devant l'impossibilité d'aboutir à un accord, la République du Sénégal, et les villes de Lyon et de Genève ont lancé le projet de Fonds de solidarité numérique en proposant aux états et aux villes qui souhaiteraient en devenir membres fondateurs de l'initier par un versement de 300 00 euros chacun.

Le fonds a été créé à Genève en mars 2005 avec 21 membres fondateurs (10 états, 10 villes et autorités locales et l'Agence Internationale de la francophonie).

Simultanément une Agence Internationale de la solidarité Numérique a été créée à Lyon pour servir de tête de réseau pour suivre les projets et les proposer au financement du Fonds. L'Agence agit comme conseiller technique du Fonds mondial de Solidarité Numérique. Elle traite les demandes adressées au

Fonds, examine leur conformité aux critères fixés et recommande les projets sélectionnés au Comité scientifique du Fonds. L'Agence mondiale de solidarité numérique a également pour vocation d'aider les villes et les pouvoirs locaux à agir en faveur de la solidarité numérique à travers la coopération décentralisée.

Le Fonds propose un nouveau mécanisme de financement : un prélèvement de 1 % sur les appels d'offre publics concernant les technologies de l'information, versé par le vendeur sur sa marge bénéficiaire.

Il mobilise de nouveaux partenaires : les autorités locales (villes et les régions), les gouvernements nationaux, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Il promeut également la coopération Sud- Sud souvent mieux adaptée aux réalités locales et au respect de la diversité culturelle.

Que signifie la contribution de 1 % ?

Il s'agit d'un nouveau mécanisme pour mettre les technologies de l'information au service du développement

Si la contribution est clairement spécifiée dès le départ dans les appels d'offre publics elle est compatible avec les traités internationaux sur les marchés publics.

Ce n'est pas un don pour l'entreprise ; c'est un investissement sur le développements de marchés futurs, car il rend solvable une demande qui ne l'était pas.

Il donne le droit d'utiliser le label « solidarité numérique »

Le fonds allouera :

- 60 % de ses ressources à des projets dans les pays les moins développés
- 30 % à des projets dans les pays en développement
- 10 % à des projets dans les pays en transition et les pays développés

Quel types de projets souhaitons nous financer ?

Le fonds financera des projets locaux et communautaires et non des infrastructures. Il financera notamment des projets

- qui concernent des demandes insolubles de façon à créer de nouvelles activités et de nouveaux marchés
- qui respectent la diversité culturelle et la production de contenus locaux
- qui sont aisément répliquables

En favorisant notamment les projets qui sont portés par des organisations féminines

Le fonds vise à promouvoir la coopération Sud-Sud qui est plus adaptée aux réalités locales et plus respectueuse de la diversité culturelle, mais il souhaite aussi promouvoir des projets innovants de coopération Nord-Sud comme le projet de l'ordinateur à 100 \$ du professeur Negroponte.

Un exemple de projet concerne la lutte contre le SIDA qui va permettre d'installer des connections satellites dans 10 sites situés au Burkina Faso (4), au Burundi (3) et en république Dominicaine (3) en utilisant la télé-médecine et la télé-éducation en partenariat avec une association internationale de lutte contre le Sida

*

* *

Les TIC ne sont pas un gadget ce sont des outils essentiels pour le développement. La solidarité numérique n'est pas une question technique mais un choix politique majeur concernant l'égalité d'accès aux connaissances entre citoyens, entre pays, entre continents. Nous avons beaucoup discuté, il est temps aujourd'hui d'agir.

De nombreuses villes européennes se sont mobilisées, nous avons besoin que les états européens rejoignent ce projet et nous comptons sur l'Union européenne

Je vous remercie